



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 25 avril 2018

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Philippe de GUIBERT
Philippe MAUBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- — Révision du zonage d'ass. des eaux usées de Perrusson (37)
- Mise en compatibilité du PLU d'Ouchamps (41) projet « Moulin de Gouvert » (41)
- Mise en compatibilité du PLU d'Ouchamps (41) projet « Le Relais des Landes » (41)
- Mise en compatibilité du PLU de Fougères sur Bièvre projet d'hôtellerie (41)
- Elaboration du Plu de Saint-Lyé la Forêt (45)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Mise en compatibilité du PLU de Salbris centre équestre Alméria (41)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Autorisation lotissement d'activités « Cosméc Park » à Boigny et Vennecy (45)
- Autorisation extension élevage porcin GAEC des Deux Vals à Dranché, Sepmes (37)
- Autorisation ferme éolienne de La butte de Menonville à Villars (28)
- Autorisation ICPE renouvellement carrière « Les Pointards » à Brinon-sur-Saure (18)
- Réhabilitation et construction de locaux techniques BRGM à Orléans (45)
- Autorisation ICPE parc éolien de Bornay à Chery et Massay (18)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Prélèvements AEP dans la nappe du Cénomaniens à Loches (37)
- Centrale photovoltaïque à Saint Aoustrille (36)
- Centrale photovoltaïque au Châtelet (18)
- Extension de la zone d'activités des Raimbaudières à St Georges sur Cher (41)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur les dossiers suivants :

- Examen au cas par cas : révision du zonage d'assainissement de Saint Senoch (37)
- Avis : autorisation environnementale parc éolien de Bornay 2 à Chéry (18)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance



Étienne LEFEBVRE